

Déclaration liminaire à la CAPA d'installation du second degré du 26 janvier 2023

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, Mesdames et messieurs les représentants de l'Administration, Mesdames et messieurs les représentants des personnels élus,

> Nous tenons tout d'abord à vous présenter au nom du SE-UNSA d'Aix-Marseille nos meilleurs vœux pour l'année 2023 et à remercier les agents du rectorat en charge des élections pour l'organisation et le suivi des scrutins malgré les difficultés rencontrées par certains collègues avec une procédure de vote complexe.

Notre déclaration liminaire portera sur les compétences de cette instance et sur le contexte de cette installation.

Pour la première fois donc, se réunit une CAPA des personnels représentant les CPE, les enseignants du second degré dans leur pluralité (professeur de lycée professionnel, professeur d'EPS, professeurs certifiés et agrégés) ainsi que les Psy-En.

Le SE-UNSA tient tout d'abord à rappeler son opposition à la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 qui vient fortement impacter le dialogue social et les instances de concertation en fusionnant les CT et CHSCT et en restreignant considérablement les compétences et les moyens des CAP.

Malgré ce nouveau contexte, nous resterons force de proposition dans ces nouvelles instances de concertation et veillerons à ce que l'accompagnement des collègues soit garanti.

Le SE UNSA déterminé à œuvrer en faveur d'une amélioration des conditions d'exercice du métier, le SE-UNSA reste et restera attaché à un dialogue social constructif, c'est pourquoi il exige le rétablissement d'un véritable paritarisme.

Certains pourront dire que ce n'est pas le lieu ni encore le moment pour évoquer ces questions mais pourtant nous sommes en plein dans les sujets et les problématiques abordées par cette commission. Les différentes annonces, projets, décrets, lois, on sait plus trop, auront des impacts sur les sujets que nous serons amenés à aborder durant ces 4 ans. Comment séparer toutes les annonces gouvernementales et présidentielles sur des sujets, qui on l'imagine, impacteront la carrière de l'enseignant et nos prérogatives au sein de cette commission? Que ce soit la transformation de la voie pro, la fin de la techno en 6ème, la sollicitation des professeurs des écoles pour faire du soutien au collège, la généralisation des missions particulières pour gagner plus, des épreuves de spécialités de terminale dès le mois de mars qui mettent les

enseignants sous pression et évidemment la réforme des retraites. Tout cela est intimement imbriqué et percutera les collègues. Il est illusoire de croire que les questions collectives et individuelles que nous serons amenés à traiter dans cette instance sont hors sol et sans prise en compte d'un contexte global.

le SE-UNSA poursuit, pour protéger et accompagner les collègues, son engagement à investir et faire vivre un modèle de représentation de nos collègues, de défense de leurs droits et d'obtention d'avancées concrètes qui ne se limitent pas à un accompagnement des demandes de recours. Un enseignant considéré et reconnu est un enseignant épanoui, épanouissement qui rejaillit sur sa mission auprès des élèves, ce qui est notre objectif à la fois premier et ultime, **l'élève.**

À ce titre, le SE-UNSA est attaché à un dialogue social fondé sur :

- Une révision annuelle et sur demande possible des avis notamment PPCR 9 ème échelon, uniquement dans un sens bénéfique pour l'agent
 - un envoi annuel en début d'année civile aux organisations représentatives des listes des agents faisant valoir leur droit à la retraite,
 - une consultation des organisations représentatives en amont de toute publication de cadre de gestion d'une opération de carrière, et ce au sein d'une instance ainsi qu'en amont de toute publication de textes d'application d'un cadre,
 - des protocoles d'échanges avec l'administration durant toute la durée d'une opération de carrière, sur une problématique collective comme sur des situations individuelles,
 - l'envoi aux organisations représentatives des informations collectives et des décisions individuelles relatives à la mobilité (mouvement, détachement, liste d'aptitude, intégration...) et à la carrière (promotions, avancement) dans le respect des données privées,
 - des protocoles de demandes et d'assistance de recours en cas de décision défavorable comprenant des bilatérales,
 - un bilan partagé de toute opération de carrière en préparation de la campagne suivante et ce au sein d'une instance.

Dans un objectif d'équité et de transparence, le SE-UNSA veillera toujours à ce que les règles soient connues et compréhensibles par tous. De ce fait, le recours à la notion de barèmes encadrés nationalement constitue une base contre l'arbitraire.

Le SE-UNSA exige également pour toute opération de carrière une information individuelle des personnels par l'administration en matière de calendriers et modalités, d'éléments relatifs aux barèmes et enfin de résultats accompagnés des voies et délais de recours.

Le Se-UNSA aura toujours à cœur de rappeler à l'institution que derrière chaque NUMEN, il y a un professionnel mais aussi et surtout une personne!

Des progrès sont nécessaires sur la prévention des risques et l'accompagnement des agents en difficultés psychologiques ou physiques et parfois les 2 malheureusement.

Il est nécessaire d'améliorer l'étude des dossiers des enseignants en souffrance en développant les informations et les liens avec les services RH. Trop d'enseignants n'ont que trop peu connaissance de ce service et s'estiment seuls face aux problématiques que peuvent parfois entrainer notre métier.

l'étude des documents que vous avez fourni en amont de cette instance, montre, sauf erreur de notre part, une demande de congés formation légèrement supérieure au niveau de 2020, c'est-à-dire avant le Covid. N'est-il pas nécessaire de se pencher sur cette tendance et y voir ce qu'elle exprime. Deux options pour l'interpréter et elles peuvent s'additionner. Soit les collègues expriment une volonté de se former pour être des enseignants encore plus compétents ou notre métier est usant et nécessite des respirations et le congé formation en est une. Dans un sens ou dans un autre, ne serait-il pas nécessaire de satisfaire de plus nombreux collègues alors que le temps face à élève est encore sensé augmenter avec une retraite à 64 ans.

Pour le SE-UNSA, il est temps d'envisager de nouveaux moyens suffisants en matière de dispositifs d'accompagnement de formation et de propositions de mobilités pour répondre aux attentes et aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Afin de tenter d'augmenter l'attractivité de nos métiers et de maintenir l'engagement des personnels déjà en poste et ce malgré des orientations qui nous, SE-UNSA, nous interpelle, cette instance sera l'occasion de porter entre autre nos mandats quant

- aux temps partiels qui doivent être octroyés à tout personnel en formulant la demande,
- à l'avancement qui doit être décorrélé de l'évaluation et pour cela nous demandons la fin du contingentement des avis.
- Les congés formation qui doivent répondre davantage aux souhaits des agents sans qu'ils soient obligés de formuler des demandes durant de nombreuses avant de l'obtenir et encore s'ils sont dans la bonne fenêtre de leur carrière.

Le SE-UNSA, poursuivra son engagement au service des personnels du second degré, dans sa démarche réformiste, ne cédant ni à la facilité ni à l'opposition de principe.

Merci,



Pour le SE-Unsa, Carlier Stéphanie